



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/039
Direction territoriale du Havre

La Société SARL SENATRANS, 280 rue de l'Abbaye – 76430 La Cerlangue, SIREN n° 413 196 379 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au droit du carrefour G. Cavaignac et de la Chaussée des Gares Maritimes sur la commune du Havre. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société SARL SENATRANS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-008 portant sur la dépendance susvisée le 25 juin 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une surface de 659 m².

Durée de la convention : 13 mois environ à compter du 1^{er} avril 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-008 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.